

COMMUNIQUE de PRESSE

Service des déchets

Pour rappel, et suite au communiqué de presse du 19 mars, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a pris les dispositions suivantes afin d'assurer la continuité du service déchets dès lors que la situation le permet.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS RECYCLABLES au plus près de chaque habitation

Le service de collecte des déchets au plus près de chaque habitation est **maintenu** selon les modalités habituelles :

- **Secteurs de La Haye et de Lessay** : collecte des **ordures ménagères** en sacs transparents et des **déchets recyclables** en sacs jaunes **maintenue** ;
- **Secteurs de Périers** : collecte **des ordures ménagères** en sacs transparents **maintenue**.

Mouchoirs, masques et gants usagés

Les déchets potentiellement contaminés ne doivent en aucun cas être déposés dans les déchets recyclables. **Les mouchoirs, masques ou gants doivent impérativement être déposés dans les sacs d'ordures ménagères** et si possible, dans un sac hermétique dédié, 24h après leur utilisation.

DISTRIBUTION DES SACS

Les Pôles de proximité de la Communauté de Communes et les mairies sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre. **La distribution de sacs est donc adaptée :**

- **Si vous n'avez plus de sacs transparents et/ou de sacs jaunes**, merci de contacter le service déchets, par téléphone au 02 33 45 50 50 ou par mail à dechets@cocm.fr.
- **S'il vous reste des sacs opaques**, vous pouvez les utiliser pour déposer vos ordures ménagères.

COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES en apport volontaire

Emballages en verre

Pour lutter contre la propagation du COVID-19, il est important de limiter au strict nécessaire ses déplacements, c'est pourquoi nous vous invitons à **conserver chez vous vos bouteilles, flacons et pots en verre** dans la mesure du possible. Ces déchets ne doivent pas être jetés n'importe où. En effet, tout dépôt sauvage de déchets est rigoureusement interdit.

Cependant, quand ce stockage s'avère complexe, le dépôt de vos emballages en verre dans les conteneurs est autorisé dans le cadre d'un « *déplacement pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées* ».

COMMUNIQUE de PRESSE

Même autorisés sur présentation de votre attestation de déplacement dérogatoire, ces déplacements doivent être limités au strict nécessaire et si possible, regroupés avec d'autres sorties.

Autres emballages et papiers

- **Secteurs de Périers** : La collecte des conteneurs de tri est **suspendue jusqu'à nouvel ordre**. Vous êtes donc invités à conserver chez vous vos déchets recyclables autant que possible et à respecter les modalités de collecte en évitant tout dépôt d'ordures ménagères au pied des conteneurs.

DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES

Les déchetteries communautaires à Créances, La Haye et Périers sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Pour rappel, les déchets ne doivent pas être jetés n'importe où. En effet, tout dépôt sauvage de déchets est rigoureusement interdit.

Déchets verts

Nous vous rappelons également que **le brûlage des déchets verts à l'air libre est strictement interdit et passible d'une amende de 450 €**. Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules qu'un trajet de 38 000 km en voiture, soit plus de 700 fois l'aller-retour La Haye-Saint Lô ! Au-delà des risques d'incendie et d'incommodations de votre voisinage par les fumées, le brûlage de déchets verts provoque l'émission de substances nocives : particules fines, monoxyde de carbone ou composés organiques volatiles.

Plusieurs alternatives existent pour ces déchets verts :

- Le compostage des déchets alimentaires associés aux tontes ou aux feuilles mortes vous fournira un engrais naturel pour votre jardin.
- Les feuilles et les branchages peuvent également être utilisés comme paillage au pied des haies et des arbres pour conserver l'humidité au plus près du sol et empêcher le développement des adventices.
- L'entretien de votre jardin peut aussi être adapté en laissant à même le sol les tontes, un engrais naturel pour votre gazon.

CONTACT :

Vous pouvez contacter le service déchets par téléphone au **02 33 45 50 50** ou par mail à dechets@cocm.fr